



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Poissons

Question écrite n° 50062

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les vives préoccupations des pêcheurs et des agriculteurs, à l'égard de la prolifération des cormorans. Il convient de rappeler que, de 30 000 en 1979, ils seraient actuellement de l'ordre de 650 000, ce qui représenterait une consommation en poissons de l'ordre de 325 tonnes par jour, s'agissant d'oiseaux grégaires, leur capacité de prédation touche des zones restreintes dont ils détruisent l'équilibre, réalisant un véritable « génocide écologique ». Il apparaît souhaitable, qu'au-delà de la directive européenne no 79-409, tendant à protéger cette espèce animale, de nouvelles dispositions soient prises pour en éviter la prolifération. Les organisations représentatives des pêcheurs ont, d'ailleurs, présenté des propositions de bon sens, tendant à une régulation du développement des cormorans, en accord avec les scientifiques et sous le contrôle de la CEE. Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces préoccupations et propositions, soulignant, par ailleurs, l'intérêt et l'importance qui s'attacheraient à ce que les pêcheurs français soient membres, en proportion de leur représentativité, des instances nationales et européennes, appelées à donner des avis sur les orientations de la politique environnementale les concernant, afin que la protection de l'environnement soit le résultat des orientations des élus et des acteurs du monde rural, définies en partenariat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50062

**Rubrique :** Produits d'eau douce et de la mer

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1586